



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 novembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/11/2007

D - 20070594

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 novembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK (*présente jusqu'à 18h30*), M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE (*présente jusqu'à 18h*), M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ (*présente jusqu'à 17h30*), Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (*présent jusqu'à 18h*), M. Jean-Michel PEREZ, (*présent jusqu'à 18h50*), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET (*présente jusqu'à 18h30*), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, M. Jacques VALADE, Mme Mireille BRACQ, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Association Tout
Nouveau Théâtre. Renouvellement du matériel scénique.
Convention de participation financière. Adoption. Signature.
Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Etablissement artistique et culturel indépendant dédié à la création contemporaine, le TNT a ouvert ses portes au sein de la manufacture de chaussures sise 226, boulevard Albert 1er en 1998. A l'origine entièrement dédié au théâtre, son projet artistique est aujourd'hui pluridisciplinaire (danse, musique, chorégraphie). Il privilégie les travaux de recherche et d'expérimentation, et présente les formes les plus contemporaines de ces disciplines.

Espace de travail et d'action artistique et culturelle, le TNT s'inscrit dans une dynamique de proximité et cherche à développer d'autres modalités de travail et de relations avec les territoires et les populations.

La nef, équipée pour accueillir des représentations, dispose d'un espace de 550 m² au sol surplombé d'une vaste coursive de 250m². Mais aujourd'hui le matériel scénique apparaît obsolète et l'association envisage de le renouveler.

Le coût total de cette opération est de 81 415,80 euros HT. Le plan de financement des équipements est le suivant :

	Euros	%
Ville de Bordeaux	24 425	30
Drac	24 425	30
Conseil Régional	16 283	20
Conseil Général	16 283	20

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé à la délibération
- verser à l'association tout nouveau théâtre sur production de justificatifs des dépenses réalisées, une subvention d'équipement représentant 30 % des dépenses hors taxes réalisées conformément au plan de financement ci-dessus énoncé soit la somme de 24 425 euros. Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours en nature 2042 fonction 313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 novembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention de participation financière entre la Ville de Bordeaux et l'association TOUT NOUVEAU THEATRE en vue de l'acquisition de matériel scénique

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire M. Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

et

L'association Tout Nouveau Théâtre représenté par son Directeur, M.Eric Chevance, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'association TOUT NOUVEAU THEATRE occupe la manufacture de chaussure sise 226, Boulevard Albert 1er à Bordeaux. Le matériel scénique de l'association étant devenu obsolète, l'association a émis le souhait de le renouveler. Elle a demandé à la Ville de participer financièrement à hauteur de 30 % du coût total de l'acquisition.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre du renouvellement du matériel scénique du théâtre, la Ville de Bordeaux apporte son concours à hauteur de 30 % du plan de financement global de l'opération. La participation financière de la Ville sera donc d'un montant de 24 425 euros HT sur un total de 81 415,80 euros HT.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, a fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

Si le bail commercial entre les Etablissements Maudouit et fils venait à expirer dans un délai de 5 ans à compter du versement de cette subvention, l'association s'engage à donner le matériel acquis à une autre structure culturelle bordelaise après accord écrit des autres cofinanceurs.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procèdera au versement d'une subvention d'équipement représentant 30 % au maximum des dépenses hors taxes réalisées, soit un montant de 24 425 euros HT sur présentation d'un état récapitulatif certifié conforme par Monsieur Eric CHEVANCE et des factures qui y sont relatives.

ARTICLE 4 – COMPTECE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- 226, Bvd Albert 1er à Bordeaux pour l'association Tout Nouveau Théâtre.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux L'Adjoint au Maire, Dominique Ducassou	Pour l'Association Tout Nouveau Théâtre Le Directeur, Eric Chevance
--	---